



Le Fil de la Solidarité n°39

EDITO

À la suite de la réunion du conseil d'administration du 10 juin, j'ai eu l'honneur d'être élue présidente de **Solidarité Paysans 76**.

J'accueille cette responsabilité avec beaucoup d'humilité. Je succède à Jean-Jo, dont l'engagement, l'expérience et la connaissance de l'association ont largement contribué à son développement. Je tiens à le remercier chaleureusement pour tout le travail accompli.

Si cette nouvelle mission suscite naturellement un peu d'appréhension, elle est aussi source d'enthousiasme, car je suis convaincue que Solidarité Paysans 76 avance avant tout grâce à la force du collectif. Administrateurs, salariés, bénévoles, partenaires financiers et institutionnels, chacun contribue, à sa manière, à la réalisation de notre action.

Notre raison d'être reste inchangée : accompagner les agriculteurs et agricultrices dans les moments où ils en ont le plus besoin, avec écoute, respect et professionnalisme.

Dans un contexte où les défis du monde agricole sont nombreux, notre rôle est plus important que jamais.

Je mesure pleinement la confiance qui m'est accordée.

Je m'engage à porter les valeurs de l'association, à être à l'écoute de chacun et chacune et à poursuivre, avec l'ensemble des équipes et de nos partenaires, le travail engagé au service des agriculteurs et agricultrices.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement, leur confiance et leur soutien rendent possible notre accompagnement au quotidien.

Ensemble, continuons à faire vivre cette dynamique de solidarité au service du monde agricole.

Sophie ADAM, Présidente

1

A VOS AGENDAS !

> **19-20-21 septembre 2026** :
Fête de la Confrérie St Fiacre à Montivilliers.

> **10 octobre 2026** :
Fête Paysanne à Petit-Caux.

Les bénévoles de Solidarité Paysans 76 seront présents lors de ces deux événements.

Venez également !

Obtenir l'extrait Kbis de sa propre société, c'est gratuit !

Vous pouvez télécharger gratuitement et de manière illimitée l'extrait Kbis de votre société grâce au service officiel **MonIdenum** (Mon Identité Numérique).

Il vous faudra créer un compte sur MonIdenum et suivre les étapes indiquées pour accéder à votre extrait Kbis.

Attention : de nombreux autres sites proposent ce service contre paiement.

La réforme de la facture électronique entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

À cette date, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir leurs factures électroniques. Vous recevrez principalement les factures de vos plus grands fournisseurs (eau, électricité, téléphone ...). Les petites entreprises, comme la vôtre, ne seront tenues d'émettre leurs factures électroniques à leurs clients qu'à partir du **1^{er} septembre 2027**. Pour recevoir vos factures, vous devrez être inscrit sur une **plateforme agréée**, proposée par de nombreuses entreprises (cabinets comptables, banques, La Poste, éditeurs de logiciels, etc.),

avec des offres gratuites ou payantes selon les services proposés.

À compter du 1^{er} septembre 2026, si vous n'êtes inscrit sur aucune plateforme, vous disposerez d'un délai de trois mois pour vous mettre en conformité. À l'issue de ce délai, une amende de **500 €** pourra être appliquée. En cas de persistance du manquement, une nouvelle mise en demeure pourra être adressée et une nouvelle amende pourra ensuite être prononcée.

Afin d'être prêt au bon moment, nous vous invitons à vous rapprocher de votre **cabinet comptable**, qui vous accompagnera dans les différentes démarches. Si vous ne faites pas appel à un cabinet comptable, l'équipe de **Solidarité Paysans 76** est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans cette transition vers la facturation électronique.

L'action de Solidarité Paysans 76 est financée par le département de Seine-Maritime, la MSA Haute-Normandie, des partenaires agricoles, para-agricoles et les communes d'Allouville-Bellefosse, Bourdainville, Grémonville et Yvetot pour le prêt de salles et locaux.

Assemblée générale de l'association

Le 23 avril dernier, Solidarité Paysans 76 a tenu son assemblée générale à Bourdainville, en présence de plus de 80 participants.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Séverine GEST, maire de Bourdainville et vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Maritime. Sa présence témoigne du soutien du Département à notre association. En 2025, la convention de partenariat a d'ailleurs été renouvelée pour une durée de trois ans, permettant à l'association une visibilité financière pour la période 2026-2028.

L'association compte aujourd'hui 202 adhérents, 3 salariés et 28 bénévoles. Chaque année, de nouveaux bénévoles rejoignent l'équipe. Leur engagement est essentiel : le temps consacré à l'accompagnement des agriculteurs représente à lui seul l'équivalent d'un temps plein et demi sur l'année, sans compter les nombreuses heures consacrées à l'administration de l'association.

En 2025, 169 agriculteurs et agricultrices ont bénéficié d'un accompagnement. Le nombre de nouvelles sollicitations est resté stable, avec 28 nouveaux appels, principalement orientés par la MSA, mais également par des agriculteurs déjà accompagnés, des partenaires, des fournisseurs ou encore des administrations. L'association intervient sur l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime, avec une présence plus marquée dans la Vallée de Seine et le Pays de Bray. Les personnes accompagnées vivent majoritairement seules (célibataires, divorcées ou veuves). Parmi elles, 16 % ont plus de 65 ans, tandis que 5 % ont moins de 35 ans.

Les difficultés rencontrées restent particulièrement significatives sur le plan économique. Lorsque l'on retient comme indicateur le revenu disponible* calculé à partir des comptabilités arrêtées en 2024, 63 % des exploitations accompagnées présentent un revenu disponible négatif.

**revenu disponible = EBE – annuités – frais financiers CT*

Face à ces situations souvent complexes, Solidarité Paysans propose un accompagnement global, prenant en compte les dimensions économiques, juridiques, administratives, sociales et humaines. Notre priorité reste toujours de permettre à chaque agriculteur de faire ses propres choix, en lui apportant les informations et le soutien nécessaire.

Pour illustrer concrètement cette diversité d'interventions, voici trois exemples de situations accompagnées et des actions menées par l'association au cours de l'année 2025.

Un accompagnement orienté humain, social, administratif

Situation initiale

- Agriculteur en EI
- En âge de la retraite
- Retard administratif et comptable sur plusieurs années
- Tension avec des tiers
- Une succession en cours



Actions réalisées en 2025

- Tri des papiers, aide dans la facturation, relation avec le comptable
- Accompagnement dans la succession (rdv notaire ...)
- Aide à la prise de retraite
 - Démarches MSA (demande de retraite, bulletins de mutations de terres)
 - Démarches sur INPI
 - Transmission des terres (notaire, DDTM)
- Soutien humain

Une situation avec une problématique sociale et santé

Situation initiale

- Arboriculture-élevage bovins viande
- En fin de carrière
- Pommes en vente directe, essentiellement sur les marchés
- Problème de santé (épaules, mains, poignets, ...)
- Seul sur l'exploitation
- Besoin de main - d'oeuvre



Actions réalisées en 2025

- Diminution de l'activité
- Accompagnement commun avec Cap Emploi et la MSA
- Demande d'invalidité et de reconnaissance de handicap
- Prise en charge des assurances pour arrêt de travail et demande de prise en charge des assurances de prêts
- Accompagnement de l'AGEFIPH pour :
 - Recherche de solutions
 - De l'aide humaine
 - Une Reconnaissance de Lourdeur de Handicap (RLH)

Une situation avec une problématique économique

Situation initiale

- Appel en 2025
- Maraîcher
- 1 salarié et 1 saisonnier
- Vente direct, AB
- Installation récente
- Difficulté de trésorerie

Indicateurs économiques (2024):

EBE: 3 196 €

- Frais financiers CT: 31 €

- Annuités: 16 394 €

= rev disponible: - 13 229 €



Actions réalisées en 2025

- Dossier RSA
- Réalisation d'un audit « Agridiff »
- Economie sur les charges :
 - Production des plants au lieu de l'achat
 - Renégociation des assurances, diminution des coûts comptables et gestion administrative, de la main d'oeuvre
- Pistes pour augmenter le chiffre d'affaires: AMAP, comité d'entreprise marché supplémentaire

Séquence débat de l'assemblée générale : Préparer sa retraite

Le thème des échanges et débats de la seconde partie de notre assemblée générale était la transmission de l'exploitation agricole : **Bien penser sa transmission pour une retraite sereine.**

Ce thème est un enjeu majeur pour notre agriculture seino-marine. En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 54% des exploitants de notre département en 2025 ont plus de 50 ans ! À Solidarité Paysans 76, les agriculteurs âgés de plus de 50 ans représentent 120 accompagnements sur un total de 169 en 2025, soit 71%, et parmi les nouveaux appels en 2025, 20 concernent cette tranche d'âge sur un total de 37 appels, soit 54% !... la question du renouvellement des générations devient donc urgente à résoudre.

Madame GRANDSIRE, conseillère transmission à la Chambre d'Agriculture, a traité des conditions d'une transmission réussie du capital d'exploitation (professionnel et patrimonial).

Pour cela elle a rappelé les éléments de l'exploitation qui doivent être passés en revue :

- ☐ le foncier
- ☐ les bâtiments
- ☐ les ressources humaines
- ☐ les contrats et les partenaires
- ☐ le successeur
- ☐ le contexte économique et réglementaire

... et a donné les 4 piliers d'une transmission réussie :

1. clarifier son projet
2. préparer l'exploitation (consulter les propriétaires, anticiper l'assolement, ...)
3. construire la relation avec le repreneur
4. sécuriser juridiquement et humainement

Madame DUVINAGE, conseillère animatrice de territoires à la Mutualité Sociale Agricole, a de son côté évoqué la retraite et le changement de vie qu'elle implique.

Elle a donné les grandes étapes pour formaliser sa retraite :

- 1-Comprendre et vérifier sa carrière
- 2-Quelle date de départ? (nouveau)
- 3-Organiser la cessation d'activité
- 4-Quel sera le montant de la retraite?
- 5-Peut-on continuer à travailler? (nouveau)
- 6- Quand et comment faire sa demande de retraite?

Madame DUVINAGE a parlé des nouveautés récentes concernant les dates :

Naissance	Âge légal	Trimestres exigés
01/01 au 31/08/61	62 ans	168
01/09 au 31/12/61	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	62 ans et 9 mois	170
01/01 au 31/03/65	62 ans et 9 mois	170
01/04 au 31/12/65	63 ans	171
1966	63 ans et 3 mois	172
1967	63 ans et 6 mois	172
1968	63 ans et 9 mois	172
1969	64 ans	172

Mme DUVINAGE a également présenté les évolutions du cumul emploi-retraite. Depuis la réforme de 2023, les retraités qui reprennent une activité peuvent acquérir des droits à une seconde pension, sous certaines conditions. Toutefois, la loi de financement de la Sécurité sociale modifie ce dispositif à compter du 1er janvier 2027 pour les personnes liquidant leur retraite à partir de cette date, avec des règles de cumul moins favorables pouvant conduire à une réduction de la pension selon les revenus d'activité et les conditions d'âge. Concernant les assurés de la MSA, depuis le 1er janvier 2026, la retraite de base des non-salariés agricoles est calculée sur les 25 meilleures années de la carrière. Pour les retraites liquidées en 2026 et 2027, un dispositif transitoire prévoit un recalcul en 2028 ; la pension sera revalorisée si ce nouveau calcul est plus avantageux.

Quant à Monsieur FOLASTRE, jeune retraité de l'agriculture, il a apporté son témoignage personnel, très concret, sur la façon dont s'est déroulé la transmission de son exploitation, le relais avec son successeur, et comment il a abordé ce changement de vie, un nouveau quotidien qui est resté très proche du milieu agricole et rural.

Hélène MELINE, salariée et Hervé DEZERARD, bénévole

Rejoindre un groupe d'échanges : une opportunité pour avancer ensemble !

À Solidarité Paysans 76, nous sommes convaincus que les échanges entre agriculteurs sont un véritable levier pour sortir de l'isolement, partager des expériences et construire des solutions ensemble.

C'est pourquoi nous orientons les agriculteurs qui le souhaitent vers les groupes d'échanges animés par les CIVAM d'Allouville-Bellefosse. Grâce à leur expertise, ces groupes permettent de réfléchir collectivement à ses pratiques, d'identifier des pistes d'amélioration techniques et économiques, notamment pour mieux maîtriser les charges et les intrants.

Les groupes destinés aux exploitants en grandes cultures et en polyculture-élevage se reconstituent à partir de septembre 2026. C'est donc le bon moment !

Pour tout renseignement, contactez votre interlocuteur habituel à Solidarité Paysans 76 ou Élodie, animatrice des CIVAM d'Allouville-Bellefosse au 07.69.54.30.50

Hélène MELINE, salariée

Lorsque j'ai pris ma retraite de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), une chose était certaine : je ne souhaitais pas tourner la page de mon engagement auprès du monde agricole.

Pendant de nombreuses années, j'ai exercé différentes missions au service des exploitants agricoles. J'ai notamment été en charge des aides liées aux droits à paiement de base (DPB), du foncier agricole, des aides à l'audit d'exploitation et à l'AREA (Aide à la Relance de l'Exploitation Agricole). Plus récemment, j'ai animé la cellule départementale dédiée à la prévention et à l'accompagnement du mal-être agricole.

Ces fonctions m'ont permis de rencontrer de nombreux agriculteurs et de prendre conscience que, derrière les dossiers administratifs, il y a avant tout des femmes et des hommes qui traversent parfois des situations économiques, familiales ou personnelles particulièrement difficiles. J'ai pu mesurer combien l'écoute, le dialogue et l'accompagnement sont essentiels.

C'est donc tout naturellement que j'ai rejoint Solidarité Paysans en qualité de bénévole. J'y retrouve les valeurs qui ont toujours guidé mon parcours : l'écoute, la solidarité, le respect des personnes et la volonté d'accompagner sans jamais juger.

Ma mission est d'accompagner des agriculteurs en difficulté, en binôme avec un salarié de l'association.

Chaque situation est unique et nécessite une approche humaine, fondée sur la confiance et le respect du rythme de chacun. Être bénévole, c'est être présent, écouter, soutenir, aider à reprendre confiance et participer, avec l'ensemble des partenaires, à la recherche de solutions adaptées.

Je participe également aux réunions d'équipe, véritables moments d'échanges qui permettent de partager les expériences, de croiser les regards et d'enrichir nos pratiques. Les formations proposées par l'association constituent également un atout précieux pour mieux comprendre les multiples dimensions des difficultés rencontrées par les exploitants.

Cette nouvelle étape est, pour moi, une manière de prolonger mon engagement au service du monde agricole. Je suis heureuse de pouvoir mettre mon expérience au profit de Solidarité Paysans et de contribuer, avec les salariés et les autres bénévoles, à faire vivre une valeur essentielle : la solidarité.

Parce qu'un accompagnement bienveillant peut parfois redonner l'espoir nécessaire pour envisager l'avenir, j'espère contribuer, à mon niveau, à ce qu'aucun agriculteur ne reste seul face à ses difficultés.

Pascale ESKINAZI, nouvelle bénévole

Je me présente, je m'appelle Patricia fille d'agriculteur sur Saint-Eustache-la-Forêt .

Mon parcours professionnel, je l'ai exercé dans le milieu des exploitations agricoles. J'ai commencé comme assistante, avec les vétérinaires pour les prophylaxies des bovins, puis au contrôle laitier durant une vingtaine d'années. En 1980, je rejoins l'équipe de l'ARICHN* pour la mise en place de l'identification.

J'ai rencontré, au cours de mon activité sur le terrain, des personnes animées par de profondes valeurs humaines engagées à Solidarité Paysans, des gens à l'écoute avec un savoir-faire pour accompagner les agricultrices, agriculteurs déterminés à poursuivre leur métier malgré leurs difficultés. Après ces premiers mois passés au sein de l'association, j'apprécie cette bienveillance qui est accordée à ces femmes et hommes. J'ai remarqué les échanges et la bonne entente des bénévoles.

Patricia TRANCHARD, nouvelle bénévole

*ARICHN : Association Régionale pour l'Identification du cheptel de Haute-Normandie devenue ITAé Identification et Traçabilité des Animaux d'élevage

Assemblée générale de Solidarité Paysans Normandie



Le jeudi 21 mai, à Saint-Aubin-Routot, s'est tenue l'assemblée générale de Solidarité Paysans Normandie, réunissant les trois associations locales : Solidarité Paysans Seine-Maritime, Eure et Basse-Normandie. Après l'adoption des différents rapports, un nouveau bureau a été élu. La présidence est désormais assurée par Éric Odienne, représentant de Solidarité Paysans Eure.

Cette journée a également été l'occasion de découvrir le parcours professionnel de Sylvie Claes, agricultrice à Saint-Aubin-Routot. Elle a retracé son cheminement, depuis son installation jusqu'à aujourd'hui. Avec son mari, elle s'est installée sans terres, avec seulement quelques jardins et une vache, puis ils ont progressivement construit et développé leur exploitation.

En 1986, avec sept autres agriculteurs, ils ont créé le magasin de vente directe Les 8 Fermes, afin de proposer aux habitants de la région havraise une large diversité de produits locaux. L'année 2026 marque les 40 ans d'existence du magasin. Aujourd'hui, l'exploitation est gérée par quatre associés — Sylvie, son mari et deux de leurs enfants — et emploie onze salariés.

Cette assemblée générale a permis aux bénévoles et aux salariés des trois associations de se rencontrer, de partager leurs expériences et d'échanger sur les missions et le fonctionnement de chaque structure. Les participants ont également apprécié un déjeuner préparé par l'équipe de Sylvie Claes, le tout sous un beau soleil normand qui a permis de profiter pleinement d'un repas en extérieur.



Maud VERNHES, animatrice Solidarité Basse-Normandie